



PEPINIERES - 2010/22 – 03.08.2010

Avertissement concernant la zeuzère, *Zeuzera pyrina* L.



Nos observations, réalisées le jeudi 29 juillet 2010 grâce un piège à phéromones installé dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental), font état d'une **activité de vol de la zeuzère, *Zeuzera pyrina* L.**

Plantes -hôtes

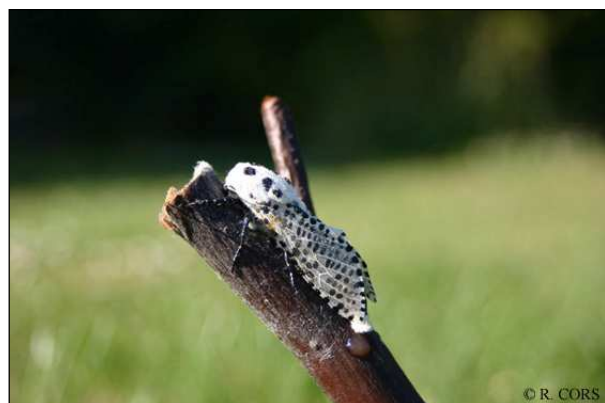
La zeuzère s'attaque à de nombreux végétaux : arbres fruitiers, forestiers et ornementaux. C'est un ravageur très redouté dans les régions méridionales et sa recrudescence est à craindre dans nos régions suite au réchauffement climatique.

Description

La zeuzère est un **insecte** lépidoptère, papillon blanc maculé de points noirs ou bleu noir de 50 mm d'envergure. La **larve** est une chenille jaune parsemée de nombreux petits points noirs ; elle mesure 50 mm. La durée du développement larvaire est de 2 ans dans les régions septentrionales.

Biologie

A l'éclosion de l'œuf pondu sur le végétal, la jeune chenille dévore les organes aériens (bourgeons, pétioles, nervures, pousses) puis elle pénètre en septembre dans les branches où elle creuse une galerie au cœur du rameau. Elle réalise enfin toute sa croissance dans l'axe du tronc.



Dégâts

La présence d'une chenille peut être détectée grâce à l'accumulation d'excréments et de particules de bois qui sont expulsés par les trous d'entrée. Les dégâts sont toujours importants : rupture de charpentières, dépérissement progressif et morts des jeunes sujets. **Les jeunes arbres attaqués sont perdus et doivent être détruits dès l'observation des symptômes.**

Lutte

Les pépiniéristes qui ont eu des dégâts de zeuzère et qui craignent une nouvelle attaque peuvent bénéficier de l'action d'un des produits ci-après utilisés dans le cadre de la lutte contre d'autres insectes, car aucune matière active n'est spécialement agréée contre ce ravageur.

Il faut choisir dans la liste ci-dessous un produit parmi l'ensemble des matières actives autorisées pour la lutte contre les chenilles défoliantes sur plantes ornementales (source www.phytoweb.fgov.be, 29.07.2010). Les produits sont listés ici sur base de leur impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6). Certains présentent surtout une action larvicide, d'autres visent les insectes adultes.

Code « Blanc » (= produit biologique)

Bacillus thuringiensis : AGBAC

0,025 – 0,05 kg / 100 l d'eau au stade larvaire

XENTARI

0,075 – 0,1 kg / 100 l d'eau au stade larvaire

Code « Vert »

diflubenzuron : AGRICHIM DIFLUBENZURON 480 SC	60 ml/100 l d'eau
DIFFUSE 48 SC	60 ml/100 l d'eau
DIMILIN SC 48	60 ml/100 l d'eau

Insecticide régulateur de croissance bien connu pour son excellente efficacité sur lépidoptères et notamment sur mineuses. Il présente des effets secondaires réduits et préserve ainsi nombre d'insectes utiles. Il a une très longue persistance d'action.

spinosad : TRACER

15 ml/100 l, 1-3 applications ; maximum 3 applications/an ; zone tampon de 10 m avec technique classique

Insecticide translaminaire. Efficacité par contact et surtout ingestion. 1 à 2 semaines d'efficacité. Effet réduit sur les insectes utiles.

tébufénoside : MIMIC

50 ml/100 l d'eau

Code « Rouge »

cyperméthrine : CYTOX,

0,05 l/100 l d'eau ; zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 75%

SHERPA 200 EC, CYPERSTAR

0,025 l/100 l

deltaméthrine : DECIS EC 2,5, PATRIOT, SPLENDID

0,120 l/100 l d'eau dès l'apparition des premiers insectes; zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%

lambda-cyhalothrine : KARATE ZEON, NINJA

0,0075 l / hl ; 1-3 applications ; zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : <http://www.cra.wallonie.be> (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux et Ormeignies, le 03 août 2010.

C. Fassotte, M. Tomme¹ & F. Faux, I. Colin²

1. **Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)**, Département Science du Vivant, Unité Protection des Plantes et Ecotoxicologie, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
2. **Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW)**, chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).

Toute reproduction par impression, photocopie, microfilm ou quelque support que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable du CRA-W.
Le CRA-W ne peut être tenu pour responsable de dommages éventuels découlant de l'usage de cet avertissement. Ces avis sont donnés en fonction de l'état actuel de connaissance, ils ne sont ni impératifs, ni garantis de résultats.